



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16024</b>	De <b>Mme Anne-Laure Babault</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Charente-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >Projet de modification des rythmes scolaires	<b>Analyse</b> > Projet de modification des rythmes scolaires.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Anne-Laure Babault interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet des rythmes scolaires dans le premier degré. En effet, Mme la députée a été interrogée par les élus de Fouras-les-Bains, commune de sa circonscription, quant à de futurs projets de réforme de ces rythmes scolaires. Les mairies qui assurent l'accueil péri et extrascolaire sont concernées en premier lieu lorsque l'éducation nationale décide de telles réformes. Ces décisions nationales ayant en effet un fort impact sur leur organisation, leur budget et la gestion des ressources humaines de chaque municipalité. Elles ont en outre un réel impact sur les familles. Ainsi, les municipalités ont-elles besoin d'une visibilité pluriannuelle, afin de pouvoir préparer sereinement les prochaines rentrées scolaires. C'est pourquoi elle se permet de relayer leur questionnement, afin de savoir si une nouvelle modification des rythmes était envisagée.